

LA FEUILLE DE CHENE PEFC



N°2023-1 / AVRIL-MAI 2023

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

« MODES OP' VOIRIE ET EXPLOITATION FORESTIERE »

Les Modes opératoires voirie et exploitation forestière sont un ensemble de bonnes pratiques adoptées conjointement par élus et professionnels.

De mauvais usages des voiries forestières communales et rurales sont régulièrement observés. Afin de les éviter, les « Modes op' voirie et exploitation forestières » ont été initiés en 2015.

Les trois principaux enjeux sont : conserver l'accessibilité des massifs forestiers, gérer durablement les finances publiques dédiées à la création et à l'entretien de la voirie, préserver l'image de la gestion forestière auprès du grand public.

La mise en place d'un Mode op' est animée à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Elle repose sur la collaboration entre trois structures :

- > Le groupement de communes, porte politiquement la démarche et veille à sa cohérence avec les enjeux locaux ;
- > L'association Communes Forestières, anime et promeut la démarche auprès des collectivités, elle assure également la cohérence entre les territoires ;
- > L'interprofession FIBOIS, anime et promeut la démarche auprès des professionnels forestiers.

Par souci d'efficacité et de simplicité, les différents Modes op' sont 100 % compatibles d'un secteur à l'autre.

Chaque Mode op' est validé localement par les élus et les professionnels (entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers et scieurs).

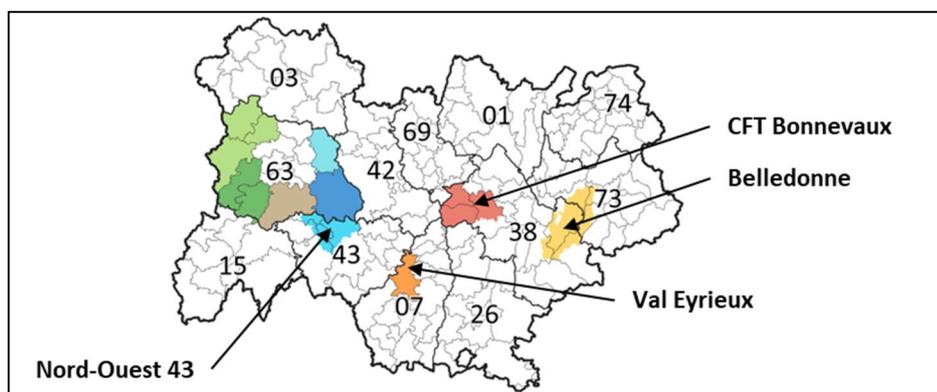
Sur les territoires couverts par un Mode op', les professionnels s'engagent à informer les mairies des chantiers d'exploitation à venir sur leur commune et à fournir les coordonnées directes du responsable de chantier.

En parallèle, les municipalités constituent un réseau d'élus référents qui peuvent retourner des informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles...

Professionnels comme élus peuvent demander la réalisation d'états des lieux de la voirie avant et après chantier.

Pionnier dans la démarche, le département du Puy-de-Dôme compte à ce jour 320 communes engagées pour 85 % de sa surface forestière.

L'initiative s'est élargie au nord de la Haute-Loire, en Ardèche (Val d'Eyrieux), en Isère (CFT Bonnevaux et Belledonne).

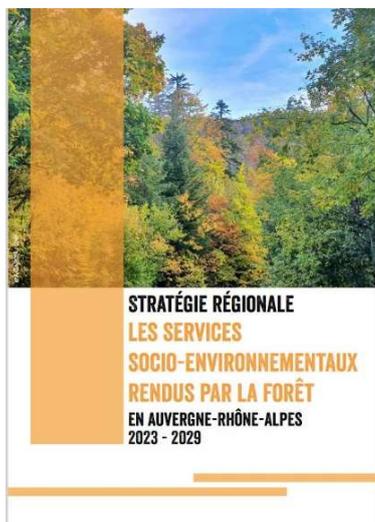


L'ensemble des documents utiles est en accès libre sur le site : <https://territoiresforestiers-puydedome.blogspot.com> onglet « Mode op' ».

Guillaume DAVID, Chargé de mission des Communes forestières 63

LA STRATEGIE REGIONALE POUR LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (SRSSE - 2023-2029)

L'objectif général de la stratégie 2023-2029 est la reconnaissance et la valorisation de l'ensemble des services socio-environnementaux apportés par la forêt.



Elle intègre la thématique du changement climatique de manière plus forte que la précédente stratégie 2015-2020, et vient en complément du plan d'actions régional « Forêt et changements climatiques » élaboré par le groupe de travail régional « Forêt et changements climatiques » du PRFB, piloté par la DRAAF.

Plus en détails, cette nouvelle stratégie s'organise autour des axes suivants : biodiversité, puits de carbone forestier, eau, aménités et promotion d'une culture commune des services socio-environnementaux. Les partenaires de cette stratégie représentent les forestiers, les acteurs environnementaux, et l'État.

Le document complet est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/nos-actions/nos-actions-regionales/services-ecosystemiques-rendus-par-la-foret>

Ou bien sur le site de l'ONF :

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1a2d::strategie-regionale-en-faveur-des-services-socio-environnementaux-rendus-par-la-foret-en-auvergne-rhone-alpes.html>

Le réseau FRENE (FoRêts en libre Evolution Naturelle)

Le réseau FRENE s'inscrit dans le pilier biodiversité de la Stratégie Régionale pour les Services Socio-Environnementaux (SRSSE).

Il rassemble des forêts dans lesquelles aucun acte de gestion forestière ni de récolte de bois n'est pratiqué. Le cycle sylvigénétique (dynamique naturelle d'évolution des forêts), et la biodiversité liée à ses différents stades, s'expriment alors librement.

Le maintien de trames de vieux bois offre notamment une richesse de micro-habitats pour la faune. Ces forêts constituent des zones d'observation idéales de l'évolution de la forêt et de sa biodiversité.

Créé en 2009, conjointement par les forestiers privés, publics et les naturalistes de l'ex région Rhône-Alpes, il est actuellement coanimé par le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes et l'ONF. Il est cofinancé par la DRAAF et la DREAL. Fin 2022, le réseau régional comptait **30 735 ha, dont 26 125 ha en forêt publique et 4 610 ha en forêt privée.**

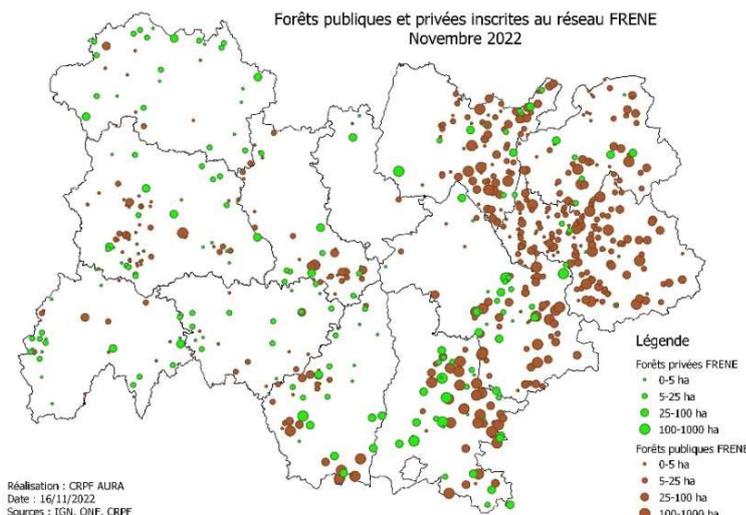
L'inscription au réseau FRENE se fait sur la base du volontariat par les propriétaires forestiers.

Pour la forêt privée, la possibilité d'inscrire ses parcelles au réseau FRENE est notifiée au propriétaire par le CRPF lors de son **instruction du Plan Simple de Gestion**.

Pour la forêt publique, les zones sont identifiées lors de la **révision des aménagements forestiers**. La décision d'inscription des forêts au réseau FRENE est validée par un arrêté du préfet de Région ou un arrêté ministériel.

Pour plus d'informations :

- Pour la forêt privée :
Olivia MAROIS olivia.marois@cnpf.fr
- Pour la forêt publique :
Frédérique ZELMIRE frederique.zelmire@onf.fr



Olivia MAROIS et Frédérique ZELMIRE, CNPF - Leslie MERCIER, PEFC AURA

ETAT DE SANTE DES FORÊTS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le bilan annuel du Département de Santé des Forêts est le résultat du travail des 34 correspondants observateurs pilotés par le Pôle Santé des forêts de la DRAAF.

Encore une fois, les incidents climatiques ont marqué l'année 2022 :

- Une sécheresse hivernale marquante avec des températures très au-dessus des normales ;
- Un printemps chaud et plutôt sec mais aux précipitations significatives entre mai et juin ;
- Un été marqué par des conditions de sécheresses et des épisodes de canicule ;
- Un automne doux et sec.

Cette année difficile fait suite à une année 2021 qui avait permis de bonnes conditions de croissance.

Parmi les dommages forestiers enregistrés cette année, le Département de Santé des Forêts (DSF) a retenu :

- > Le phénomène de rougissement physiologique du douglas. Survenu à partir d'avril sur l'ensemble de la région, il a marqué les jeunes peuplements de douglas avec une intensité rarement atteinte.
- > Les scolytes des épicéas, continuent leur développement épidémique sur la façade ouest de la région et sur les montagnes de l'Ain. Leur cycle de développement s'est poursuivi tardivement en saison, toutes les attaques tardives n'ont pas encore été comptabilisées.
- > La mortalité des sapins s'est intensifiée, dès la fin de l'été, sur les secteurs où les effets de la sécheresse ont été les plus marquants.
- > Les pins ont été impactés par les orages de grêle, plus nombreux qu'à l'habitude.
- > Les effets de la sécheresse estivale amplifiée par les épisodes de canicule ont marqué les forêts : sur les feuillus, des symptômes de dessèchement foliaire ; Sur les résineux : des rougissements fréquents du douglas et un net éclaircissement des houppiers pour l'ensemble des essences (sapins, épicéas, douglas, pins).

En réponse aux inquiétudes quant à l'avenir des hêtraies, un inventaire par road sampling a été conduit. Son résultat traduit globalement un état peu dégradé des massifs, mais une fragilisation semble apparaître.

L'indicateur de réussite des plantations de l'année reflète bien les conditions climatiques difficiles : le taux de plantations réussies en 2022 est le plus faible depuis la mise en place des suivis.

Le bilan régional 2022 complet, ainsi que les départementaux, sont disponibles sur le [site internet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Que dit le standard PEFC en la matière ?

Le point 4.4 du standard PEFC aborde le sujet sanitaire dans le cadre de la certification PEFC. Le propriétaire est invité à surveiller l'état sanitaire de ses forêts et à faire remonter aux services compétents les éventuelles attaques parasitaires, espèces envahissantes, ou autres problèmes sanitaires observés.

En l'absence de gestionnaire forestier mandaté, il est recommandé de faire un tour sur sa propriété au printemps, au moment du démarrage de la végétation, et au cœur de l'automne. Ce sont à ces moments que les dégâts subis l'année d'avant et/ou pendant l'hiver se manifestent : des signes comme le rougissement, la mortalité de branches ou d'arbres sont des signes d'alerte.

Si un problème sanitaire est constaté, propriétaires et gestionnaires sont invités à réagir et à contacter rapidement les Correspondants Observateurs du DSF (forestiers spécialisés du CRPF), l'ONF, ou la DDT (liste des interlocuteurs disponible sur le site de la DRAAF). Ces derniers pourront faire un diagnostic plus précis en utilisant l'expertise du Département de Santé des Forêts.

Toute décision de gestion importante ne doit pas être prise précipitamment, sur le « coup de la peur », mais après un diagnostic complet, important et nécessaire. L'ensemble des professionnels est là pour accompagner les propriétaires.

FOGEFOR

Formations à la Gestion FOREstière

Animées par les personnels techniques du CNPF, elles permettent, à tous propriétaires forestiers privés, d'acquérir en quelques journées des connaissances de base en gestion forestière.

Renseignements et inscriptions via le site du CNPF.

LES NUITS DES FORETS du 9 au 18 Juin 2023

18 événements sont prévus en région AURA. Balades immersives, spectacles et activités pédagogiques sont au programme. Programme complet sur nuitsdesforets.com.

Salon EUROFOREST du 22 au 24 Juin 2023

Saint-Bonnet-de-Joux, limitrophe de la Région AURA accueille le salon forêt-bois en pleine nature. PEFC vous accueillera sur son stand !

DIAGNOSTIC DE SOL

PEFC AURA participe au programme IPRSol, en partenariat avec l'ADEME. Dans ce cadre, un technicien PEFC réalisera des diagnostics de sol et de terrain. Pour renseignements ou intérêt, contactez-nous.

Retrouvez des actualités forestières de la région et notre programme d'accompagnement sur notre site internet : pefcaura.com

CHERS ADHERENTS,

Lettre d'information PEFC dématérialisée

Si vous souhaitez recevoir vos prochaines lettres d'information sous format dématérialisé, dites-le nous !

Modification de vos données personnelles

Pour une bonne gestion de vos certificats, nous avons besoin de connaître vos changements ou compléments d'adresses postale, mail et téléphone. Informez-en nous.

Vente ou achat de parcelles forestières

- Les modifications de vos surfaces sont à nous déclarer :
- En cas de vente : l'acte notarié est demandé
 - En cas d'achat : un imprimé est à votre disposition sur le site internet ou sur simple demande

Certificats arrivant à expiration le 31/12/2023

Un courrier vous parviendra en septembre et vous indiquera les formalités à effectuer. Dès à présent, vous pouvez préparer votre renouvellement en vérifiant votre Plan Simple de Gestion ou CBPS+ (date de validité et surfaces déclarées).

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail, en précisant votre N° d'engagement PEFC :

Tel : 04 73 77 16 53

Mail : secretariat@pefcaura.com

Site internet : <https://pefcaura.com/gerer-mon-certificat-pefc>

Délais de traitement des dossiers

*Nos délais d'instruction de vos dossiers s'allongent.
Toutefois nous faisons le maximum pour respecter le délai de 2
mois après réception de votre demande.
Nous vous remercions pour votre compréhension.*

Lettre d'information de PEFC AURA n°2023-1 / Avril-Mai 2023 (24^{ème} numéro)

Directeur de publication : Daniel d'Hérouville

Rédaction : PEFC AURA, Communes Forestières 63, CNPF, DRAAF

Crédits photographiques : PEFC AURA, Communes Forestières 63, CNPF

Imprimé en 4 500 exemplaires

ISSN 2780-3724

Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes



Délégation Rhône-Alpes (siège social)
Parc de Crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex
Tél. : 04 72 53 64 84
rhonealpes@pefcaura.com



Délégation Auvergne
Maison de la Forêt et du Bois
10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 77 16 53
auvergne@pefcaura.com



Service administratif
Adresse postale de la délégation
Auvergne
secretariat@pefcaura.com
 <https://pefcaura.com>
 [@PefcAura](https://twitter.com/PefcAura)

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Européen 2016/679/ UE du 27 Avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles que vous pouvez exercer en vous adressant à PEFC AURA – 10 Allée des Eaux et Forêts – Maison de la forêt et du Bois- 63370 Lempdes – 04 73 77 16 53 – auvergne@pefcaura.com.
Votre demande devra indiquer votre nom et prénom, adresse e-mail ou postale, être signée et accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité. Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter notre politique d'utilisation des données personnelles disponible à <https://pefcaura.com/politique-confidentialite> ».